



FORMALITES ET CONTACTS

L'établissement accueille des personnes seules ou des couples âgés d'au moins 60 ans, sauf dérogation.

Un dossier de demande d'entrée (téléchargeable) est à renseigner et à retourner au service des admissions.

Une commission d'admission est chargée d'examiner les dossiers et de prononcer l'admissibilité.

Dès qu'une place est disponible, l'admission peut être prononcée : elle s'organise autour de la signature d'un contrat de séjour et de la prise de connaissance du règlement de fonctionnement.

Le libre choix des professionnels libéraux (médecin, kinésithérapeute...) est proposé à partir d'une liste des personnes conventionnées.

Toutes les résidences répondent aux normes pour l'attribution de l'aide au logement.

Service des admissions d'EHPAD du Pôle Séniors et de l'UPAD

admissions@ch-saintemaure.fr